

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL6

présenté par  
M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« une liste établie par décret en Conseil d'État »,

les mots :

« la liste prévue au premier alinéa du I de l'article 25 *quater* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que les dispositions de l'article 25 *sexies* visent les mêmes catégories de personnes qu'à l'article 25 *quater*. L'objectif est de renforcer la cohérence et la lisibilité du système en prévoyant un périmètre identique pour les déclarations de patrimoine et d'intérêts.